



# CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Mardi 17 juin 2025

20h00 – 21h30

Visioconférence

## **Membres présents :**

OREGGIA Gérard (Président – Sporting Club Marseille)  
BERTOLINO Patricia (Secrétaire Générale – Sardines Triathlon)  
RUELLE Mireille (Trésorière – Antibes Triathlon)  
DELFOUR Marie Laure (Vice-Présidente - Mistral Triath Club Orange)  
GIANNINI Véronique (Vice-Présidente – Stade Laurentin Triathlon)  
JOINVILLE Éric (Vice-Président – ASPL)  
AGOSTINELLI Erik (Membre - Sud Raid Triathlon Sport Nature)  
BILLAL Adeline (Membre – Digne Les Bains Triathlon)  
LEFEBVRE Nathalie (Membre – Embrun Triathlon Club)  
OREGGIA Isabelle (Membre – Sporting Club Marseille)  
QUILL MEHDI (Membre – Toulon Var Triathlon)

## **Membre excusés :**

PELLISSIER Hervé (Vice-Président – Sardines Triathlon)  
CARILLO Maxime (Membre – Marignane Triathlon)  
PETRICOLA Damien (Membre – Hyères Triathlon)

## **Invités à titre consultatif :**

DESSE Anaïs (Chargée de Développement – LIGUE)  
PAOLI Vincent (Directeur Général – LIGUE)  
SAORIN Arnaud (Conseiller Technique de Ligue – LIGUE)

*Avec la présence de dix membres sur quatorze, le quorum est déclaré atteint, permettant ainsi la tenue valide du conseil d'administration.*

*Patricia BERTOLINO, secrétaire générale de la Ligue Provence-Alpes - Côte d'Azur de Triathlon (LIGUE), ouvre officiellement la séance. Elle souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et les remercie pour leur présence.*

Elle présente ensuite l'ordre du jour :

1. **Validation des coûts "Ligue" pour la saison 2026**
2. **État d'avancement des procédures VSD / LOCAM**
3. **Demande de convention avec les grands organisateurs – "Ventouxman" et « Triathlon d'Embrun »**
4. **Point financier de la Ligue**
5. **Nomination des membres des commissions**
6. **Mise sous tutelle du Comité Départemental du Var**
7. **Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport**
8. **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

### **1. Validation des coûts "Ligue" pour la saison 2026**

Patricia BERTOLINO rappelle le contexte dans lequel s'inscrit la proposition d'augmentation des coûts « Ligue » pour la saison 2026. Gérard OREGGIA précise que cette hausse résulte d'une volonté exprimée dès le début du mandat, renforcée par les difficultés de trésorerie actuellement rencontrées par la LIGUE. L'objectif, tel que présenté à la Fédération Française de Triathlon, est de renforcer les fonds propres de la LIGUE à hauteur de 150 000 € d'ici fin 2027, selon une répartition annuelle progressive : 20 000 € en 2025, 65 000 € en 2026 et 65 000 € en 2027.

La commission financière a tout d'abord mené une réflexion approfondie, puis a soumis plusieurs axes de travail à la « coordination Ligue ». À l'issue de la réunion de cette « coordination ligue », il a été décidé de soumettre au Conseil d'Administration de la LIGUE trois propositions. Toutes intègrent une hausse de 2 € des droits d'organisation pour l'ensemble des triathlon / duathlon au format L, XL et XXL, ainsi qu'une augmentation de 30 € pour la licence individuelle.

Les trois propositions soumises étaient les suivantes :

- Proposition 1 : augmentation de 15 € pour les licences adultes / 0 € pour les licences jeunes
- Proposition 2 : augmentation de 15 € pour les licences adultes / 5 € pour les licences jeunes
- Proposition 3 : augmentation de 12 € pour les licences adultes / 0 € pour les licences jeunes

Après échanges, un vote a été organisé, limité aux avis favorables pour une des propositions. Les résultats sont les suivants :

- Proposition 1 : 0 voix
- Proposition 2 : 1 voix
- Proposition 3 : 9 voix

La proposition 3 est donc adoptée pour la tarification 2026. Vincent PAOLI est chargé de mettre à jour le document correspondant, qui devra être transmis à l'ensemble des structures d'ici la fin du mois de juin.

Parallèlement, une réflexion est engagée concernant l'envoi d'un courrier par le Président de la Ligue, à destination de l'ensemble des structures et/ou des licenciés, afin d'expliquer les raisons et les objectifs de ces augmentations de coûts.

### **2. État d'avancement des procédures VSD / LOCAM**

Gérard OREGGIA et Patricia BERTOLINO rappellent aux membres du CA l'historique relatif aux procédures engagées avec VSD / LOCAM.

À la suite de la réception de deux nouvelles factures, l'une d'un montant de 16 619,43 € et l'autre de 3 543,00 €, le CA, avant de procéder à leur règlement, décide à l'unanimité de solliciter un avis juridique auprès de Sabina SOUIOUNOV, responsable juridique de la FFTRI.

Vincent PAOLI est chargé de prendre contact avec elle et de faire un compte rendu détaillé de cet échange lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

### **3. Demande de convention avec les grands organisateurs – "Ventouxman" et « Triathlon d'Embrun »**

Dans le cadre de la mise en place de conventions avec les « grands organisateurs », visant à instaurer un reversement d'un pourcentage du chiffre d'affaires généré par la Pass Compétition à l'organisateur, la LIGUE a récemment reçu deux demandes de convention :

- Triathlon d'Embrun, prévu du 28 au 29 juin 2025,
- Ventouxman, programmé du 12 au 14 septembre 2025.

Vincent PAOLI rappelle aux membres du CA le processus de mise en œuvre de ces conventions, tel que discuté lors des réunions précédentes.

Il présente également le montant prévisionnel du reversement envisagé, soit 750 € par manifestation. Il précise que cette dépense n'a pas été intégrée dans le budget prévisionnel de la LIGUE pour la saison 2025.

Gérard OREGGIA précise que pour la convention du Ventouxman, elle s'appliquera uniquement sur les épreuves régionales.

Après discussion, un vote est organisé concernant l'approbation du principe de reversement et la signature des conventions avec les deux organisateurs.

Résultats du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10 (adopté à l'unanimité)

Vincent PAOLI devra informer les organisateurs ainsi que la FFTRI afin d'engager la mise en place concrète de ces conventions.

### **4. Point financier de la Ligue**

Gérard OREGGIA, en lien avec le point 1 de l'ordre du jour, soumet au Conseil d'Administration deux propositions visant à atteindre l'objectif de 20 000 € d'économies sur l'exercice budgétaire 2025.

Proposition 1 – Économie estimée : 22 438,20 €

- Suppression du stage d'août "Performance – Perfectionnement sportif" / Montant économisé : 13 475 €
- Annulation du Salon des Clubs et Organisateurs / Montant économisé : 5 000 €
- Suppression de la rémunération du président (495,40 € x 8 mois) / Montant économisé : 3 963,20 €

Proposition 2 – Économie estimée : 20 243,20 € (22 503,20 € si annulation du regroupement perfectionnement raid)

- Suppression du regroupement “Perfectionnement sportif – Benjamins/Minimes” / Montant économisé : 3 400 €
- Augmentation du tarif du stage d’août “Performance – Perfectionnement sportif” : Passage de 100 € à 350 € par participant (Stage de 7 jours – coût total : 19 595 €, recettes envisagées : 10 500 €) / Montant économisé : 4 380 €
- Mise en place d’un tarif d’inscription pour le regroupement “Perfectionnement Raid” : 25 jeunes x 140 € = 3 500 € (ou 5 760 € si le regroupement est annulé)
- Annulation du Salon des Clubs et Organismes / Montant économisé : 5 000 €
- Suppression de la rémunération du président (495,40 € x 8 mois) / Montant économisé : 3 963,20 €

Vote sur les propositions budgétaires :

À l’issue des échanges, un vote a été organisé, limité au choix entre les deux propositions.

Résultats du vote :

- Proposition 1 : 1 voix
- Proposition 2 : 9 voix

La Proposition 2 est adoptée à la majorité. Les nouvelles orientations budgétaires seront discutées plus en détail lors des prochaines réunions des commissions concernées.

## **5. Nomination des membres des commissions**

Gérard OREGGIA, Président de la Ligue, valide officiellement les candidatures des membres proposés pour intégrer les différentes commissions de la Ligue. Ces nominations s’inscrivent dans le cadre de la structuration et du bon fonctionnement des instances internes, conformément aux statuts en vigueur.

Liste des nominations par commission :

- Commission Financière
  - Isabelle OREGGIA – Sporting Club Marseille
- Commission Arbitrage
  - Alain AIELLO – Massilia Triathlon
  - Gérard DE PARMENTIER – Cavigal Nice Triathlon
  - Véronique GIANNINI – Stade Laurentin Triathlon
  - Pierre-Geoffroy PLANCHET – Triathlon Manosque
- Commission Paratriathlon / Inclusion
  - Henri DU FOUSSAT DE BOGERON – DUC Triathlon Dracénié
- Commission Attribution des subventions
  - Alais AIELLO – Massilia Triathlon
  - Jean-Marc COMBES – Courir à Fuveau Triathlon
- Pôle Technique
  - Marceau NOURISSON – MTC Orange (en charge de l’animation territoriale)
  - Emeric PIERRETON – Sardines Triathlon (en charge du haut niveau régional)

- Nicolas RADDE – La Ciotat Triathlon (en charge de la formation)
- Commission Communication & Marketing
  - Vincent ALTMAYER – Xplore Triathlon
  - Eric JOINVILLE – ASPL
- Commission RSO
  - Barbara VARIN – MTC Orange
- Commission Raids
  - Sébastien RAICHON – Raid 400Team

Rappel : Conformément aux statuts de la Ligue et à son mode de fonctionnement, toute intégration dans une commission doit faire l'objet d'une validation formelle par le Président. Ces validations sont désormais actées pour l'ensemble des personnes citées ci-dessus.

## **6. Mise sous tutelle du Comité Départemental du Var**

Une mise sous tutelle du Comité Départemental du Var (CD83) a été actée par le CA de la FFTRI, en date du 8 avril 2025.

Cette décision, prise en application des statuts fédéraux et conformément à la procédure encadrant les situations de dysfonctionnement d'un organe déconcentré, entraîne plusieurs obligations statutaires à la charge de la LIGUE.

Ainsi, le Président de la LIGUE est tenu de convoquer, dans les meilleurs délais :

- Une Assemblée Générale Ordinaire (AGO), ayant pour objet la présentation :
  - du rapport moral,
  - du rapport d'activité,
  - et du rapport financier ;
- Suivie d'une Assemblée Générale Élective (AGEI), dont le but est d'élire :
  - un nouveau comité directeur,
  - et, le cas échéant, un nouveau président du CD83.

La première convocation a été envoyée le 2 mai 2025, et les deux Assemblées ont été programmées en visioconférence pour le 2 juin 2025. Cependant, lors de cette première réunion, le quorum requis n'a pas été atteint :

- 360 voix représentées sur 1012,
- 8 clubs présents sur les 20 affiliés au comité départemental.

Conformément aux dispositions statutaires, une seconde convocation a d'ores et déjà été émise.

Les nouvelles Assemblées Générales se tiendront le mardi 1er juillet 2025 à 20h00, également en visioconférence, avec le même ordre du jour.

Il est rappelé qu'à l'occasion de cette deuxième réunion, aucun quorum ne sera exigé : les nouvelles Assemblées Générales pourront valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés

## **7. Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport**

Vincent PAOLI présente au CA les éléments relatifs à la demande de subvention déposée auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS), dans le cadre de la campagne du Projet Sportif Fédéral (PSF) 2025.

Cette demande s'inscrit dans les priorités définies par la LIGUE en matière de développement, de formation, de santé et d'inclusion. Les quatre axes principaux retenus sont les suivants :

Féminisation de l'encadrement sportif

- Montant demandé : 10 000 €

Promotion de la féminisation des instances dirigeantes

- Montant demandé : 15 000 €

Formation "Santé" et préparation à la certification BF2

- Montant demandé : 9 000 €

Soutien à la participation de la Ligue au Challenge National Paratriathlon

- Montant demandé : 6 000 €

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une démarche cohérente avec les orientations fédérales et les objectifs de développement durable du sport, en particulier autour de la mixité, de la santé et de l'inclusion.

## **8. Questions diverses**

À la suite de la commission financière qui s'est tenue la semaine précédente, Vincent PAOLI présente au CA une proposition de mise à jour du règlement financier de la Ligue.

Dans ce cadre, Mireille RUELLE, trésorière générale, propose de modifier le délai de règlement des factures émises par la Ligue.

Actuellement fixé à 30 jours, ce délai serait désormais appliqué à compter de la date de réception de la facture, afin de mieux encadrer les délais de paiement et de faciliter le suivi comptable.

Après échanges et discussions, un vote est organisé :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, Gérard OREGGIA et Mireille RUELLE informent les membres du CA qu'un rendez-vous a eu lieu le 13 juin avec la banque LCL, dans le cadre de la réflexion en cours sur un éventuel changement de domiciliation bancaire de la Ligue.

Cette démarche vise à étudier les offres bancaires alternatives, tant en termes de services que de conditions tarifaires, afin de garantir une gestion financière optimale. Nous sommes en attente du retour du LCL

Éric JOINVILLE, vice-président de la Ligue, interroge sur les factures en attente de règlement auprès de la FFTRI, correspondant à des dettes en cours.

En réponse, Vincent Paoli indique un montant estimé à environ 150 000 €. Une précision est apportée ultérieurement : la dette exacte s'élève à 167 152,89 € au 28/06/2025.

Il ajoute par ailleurs que la Ligue attend encore le règlement de factures émises, pour un montant supérieur à 100 000 €

La séance est levée à 21h30. Le prochain conseil d'administration est fixé au cours du mois de septembre (16 septembre – 3<sup>ème</sup> mardi). Le présent procès-verbal est dressé et envoyé à l'ensemble des membres et des structures affiliés.

**Gérard OREGGIA – Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. OREGGIA', written on a light blue background.

**Patricia BERTOLINO – Secrétaire générale**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. BERTOLINO', written on a light yellow background.